

LE BOURDIGOU

**plaisir sans promoteur
vacances sans prix**



«Le 30 juillet dernier, M. Albert Raphaël, le maire de Ramatuelle, envoyait à l'aube les CRS sur la plage de Pampelonne pour déloger un millier de «campeurs sauvages». (...) Il y a quelques jours un incident similaire se déroulait dans le Languedoc, à la Grande Motte (...) En Camargue, entre les Saintes Maries de la Mer et l'embouchure du Grand Rhone une lutte sourde oppose les autorités locales, soucieuses de protéger un site particulièrement fragile et les vagues sans cesse renouvelées de «campeurs sauvages». Si la municipalité est parvenue à dégager les dunes, il lui est humainement impossible de chasser les campeurs de la plage qui sur deux, cinq ou dix rangs s'entassent à près de 40.000 sous le soleil, sans aucune installation sanitaire, ni même un point d'eau. Sur la presqu'île de Giens les CRS refoulent impitoyablement les campeurs des plages jusque dans les parties rocheuses de l'arrière pays (...). Non loin de là, au Lavandou, repoussés à deux kilomètres de la mer, les campeurs profitent de tous les espaces libres. Le maire a dû faire évacuer au matin un parking investi pendant la nuit.» France-Soir, 17-18 août 75.

Cette "sauvagerie" qui dérange les très civilisées usines à touristes est-elle celle dont on a accusé les constructeurs-habitants du Bourdigou, sur la côte catalane ? Telle qu'elle nous a été proposée par un camarade du pays (à quelques coupures près dans le texte du tract, trop long, mais dont nous avons conservé l'essentiel), voici la fin de l'histoire du Bourdigou.

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE L'ENNUI

Ce texte d'introduction n'a pas le désir d'explicitement, dans le détail, ce que fut le "Bourdigou". Le document de lutte l'expose d'une façon plus directe. Il s'agit plutôt de partir de cet exemple de dégager quelques lignes de force de la critique. Le "Bourdigou" disparaît d'année en année, tué par l'extension du marché du capital, à la côte Sud-Ouest de la Méditerranée, dans l'aménagement des loisirs marchandes.

Il fut érigé, autonomement, sur un terrain communal et de l'Etat, de ce point de vue il fut pendant vingt ans, une squattérisation de masse. Il permet de mettre à jour la capitalisation du territoire avec son inter-action policière et bureaucratique pour

laisser faire la marchandisation spectaculaire des loisirs. L'importance du Bourdigou, comme de ces multiples villages de vacances, construits par les vacanciers, le long de la côte, se situait dans la capacité d'autonomie de prolétaires à s'auto-organiser un lieu de vie, un jeu d'espace, un espace de jeux. Un lieu où les rapports entre les êtres n'étaient pas médiatisés par des rapports marchands, où les décisions de l'implantation des maisons et des rues, étaient décidées par les occupants eux-mêmes. Il n'y avait pas de propriétaire auquel il fallait payer une charge locative, puisque chacun s'appropriait un espace pour y construire librement et y habiter directement. (Actuellement, jamais un architecte, un P.D.G., ou même un immigré ne rompent la division sociale du travail ou de leurs activités). En ce sens l'aspect social, qualitativement humain, s'inscrit comme

critique en acte du politique (discours séparé de la vie immédiate) et de la pratique sociale dominante (critique des fonctions et des rôles séparés).

Le Bourdigou serait aujourd'hui une alternative à l'entassement des campings, au : "En congés : Payez !", un loisir sauvage et gratuit. Il ne s'inscrivait donc pas dans la logique du marché capitaliste, et en ce sens, faute de révolution sociale anti-Etatique, il était condamné historiquement.

La construction des vacanciers par le bricolage, à aboutir à partir d'une situation financière nécessiteuse, et du désir de passer des vacances sur la plage au dépassement du travail marchandise ; du salariat, par la négation de la séparation travail-salarié, loisir planifié et consommable.

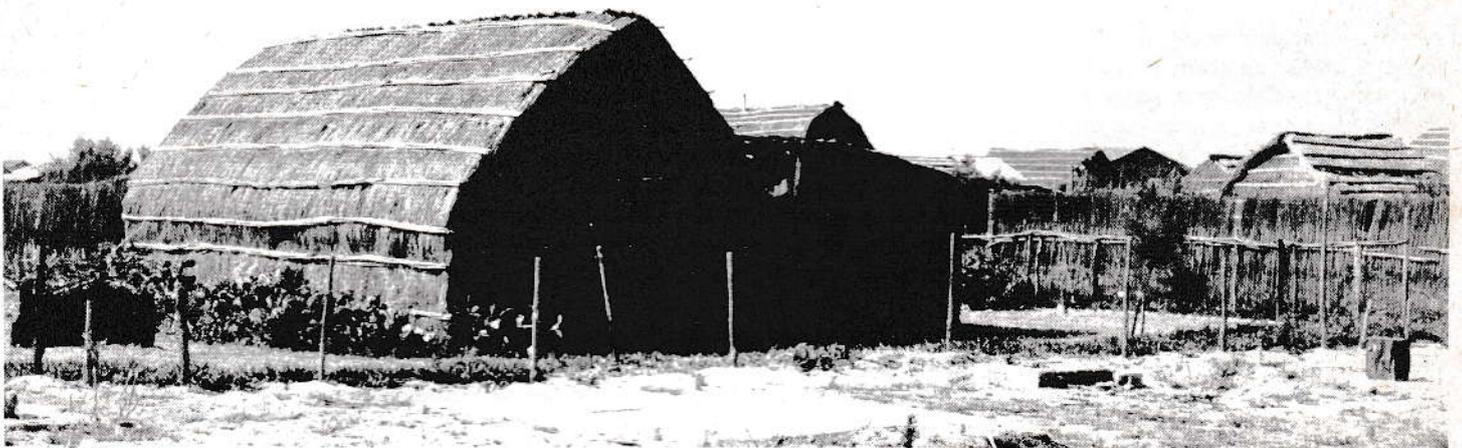
Ce n'est pas non plus un discours sur une architecture sans architecte, mais la négation d'une fonction séparée, réductrice de la pratique sociale ; les vacanciers de ces villages, ne se sont jamais posés cette problématique, pour s'enfermer dans un rôle minable, fut-il celui de l'architecte. Il ne s'agit pas non plus de discuter du point de vue formel sur ce type d'habitat, comme "architecture du peuple" ou "prolétarienne" qui sont des aberrations non dialectiques. Pour nous l'important est de savoir, si effectivement des constructions de ce type correspondent au besoin social que les vacanciers se sont fixés et quelles ont été les limites à la réalisation directe de leurs désirs. C'est en ce sens que nous pouvons porter une critique globale d'un point de vue de la lutte des classes, contre tout ce qui peut paraître beau (comme une église) fonctionnel (comme un H.L.M.), rentable (comme une usine), moderniste (comme les prisons modèles). Nous pouvons dire alors que certains architectes modernistes, sont l'extrême gauche du capital, quand ils magnifient des architectures sans en critiquer la fonction sociale. Mais pour revenir au Bour-

digou, nous pouvons dire que même avec 3 000 personnes, il ne fut "auto-construit" aucun commissariat, ni aucune église ; les marchands ne s'étant pas établis en ces lieux. (le ravitaillement venait de Perpignan et des stations balnéaires voisines). La police protège la marchandise, les idéologies sanctifient la résignation. Nous pouvons dire que le dédale des rues, les différents styles de construction, les palissades, les petits jardins, n'avaient rien à voir avec l'urbanisme policier et la médiocrité des spécialistes patentés en inhumanité : architectes, promoteurs, sociologues, flicologues, psychiatres, et divers travailleurs "sociaux".

Au Bourdigou il ne fut jamais question d'architecture pour le peuple, par le peuple ; qui serait la dernière auto-justification des spécialistes de la séparation et des bonnes payes.

Des expériences comme celle-ci, par ce qu'elles portent virtuellement de qualitatif au niveau d'un changement de la vie, permettent de penser l'extraordinaire magnificence des prochaines révolutions sociales, lorsque tout se prendra, devenant propriété collective, où l'Etat, de groupuscule de pouvoir qu'il est, disparaîtra. Alors se réalisera le projet révolutionnaire maximaliste ; faire de sa vie une oeuvre d'art unique et passionnante. C'est là qu'aucun gauchiste, même utopiste, ne peut imaginer le faste d'une pareille aventure, car bien souvent son cerveau borné ne voit en la révolution qu'un changement de rapports de pouvoir politique, et non le pouvoir social de chacun sur sa propre vie, dans une société sans classe, sans hiérarchie, sans séparation.

Les capacités balbutiantes d'autonomie et d'auto-organisation de la vie par les exploités et humiliés, démontrent leurs capacités à se passer de tout pouvoir séparé, de toute représentation bureaucratique. (Grèves sauvages, occupations, sabotages, squattérizations, absentéisme, prises de stock...).



MAIN BASSE SUR LE BOURDIGOU

A une quinzaine de kilomètres de Perpignan près de Ste Marie la Mer, se trouve un village sauvage de vacances : Le Bourdigou.

C'est autour d'un ancien hameau de pêcheurs aux payotes en sénil (petit roseau qui pousse en bordure des étangs) que des perpignanais d'origine modeste, ont établis leurs cabanes de vacances, il y a de cela une bonne quinzaine d'années.

L'originalité de ce village vient du fait qu'il

est bâti sur un terrain inculte n'appartenant à personne sinon à l'Etat et à la commune de Ste Marie.

Chaque arrivant sur le terrain plantait quelques piquets et commençait à bâtir comme il le voulait et le pouvait dans les limites qu'il s'était définies.

Toutes ces cabanes sont faites avec du matériel de récupération (tôles publicitaires, caisses d'emballages, matériel de chantiers de démolition, bris de mosaïque, vieux bus, etc...) et beaucoup de travail créatif. Chaque année, à l'approche de l'été, les vacanciers

réparent collectivement les dégâts dus aux intempéries. Pendant l'hiver, chacun récupère ce qu'il peut trouver, en prévision des réfections ou agrandissements et donne ce dont il ne sert pas à ceux qui en ont besoin. De par la diversité des goûts, du temps libre, de l'amour du bricolage, chaque groupe ou individu a construit de merveilleuses petites maisons, chacun étendant sa construction, n'ayant pour limites que sa propre satisfaction, des propres besoins, tout en respectant l'individualité de son voisin et en développant avec lui des rapports d'amitié et d'entraide.

Le Bourdigou vit sans règlement autre que celui que ses habitants pratiquent librement (respect mutuel). Sans Etat, sans promoteur, s'est constitué une véritable communauté humaine de 3 000 à 3 500 personnes. Des relations d'usage se sont créées ; chacun s'amuse, rit, bouffe, joue, vit.

Dès la fin de l'année scolaire, les mères de famille s'y installent avec leurs enfants, souvent aussi ceux de la soeur, de la belle soeur, de la nièce ou encore ceux d'une amie. Leurs maris viennent les rejoindre après leur journée de travail à Perpignan ou aux environs.

C'est deux mois et demi de vacances à bon marché pour ces nombreux enfants qui, sans le Bourdigou, resteraient dans leur H.L.M. à Perpignan ou dans le meilleur des cas, passeraient un mois en colonie de vacances.

Les rues appartiennent aux enfants, aux joueurs de pétanque, aux femmes qui, discutent. Le tracé des rues répond d'abord au problème de la rencontre et du jeu et non à celui de la circulation rapide et agressive des automobiles. Sans aucun panneau de limitation de vitesse, tout le monde roule à 30 K/h, effectuant un détour si c'est nécessaire pour éviter les enfants, les joueurs.

Quelques-uns des habitants du Bourdigou possèdent des petites barques à moteur pour aller à la pêche, et prennent fréquemment à leur bord les voisins désirant faire une ballade en mer. A leur retour, vers 10 h, il y a beaucoup de monde sur la plage ; on regarde le produit de la pêche qui est équitablement réparti ; si la pêche a été bonne, on donne des poissons aux plus proches baigneurs.

Après le bain, on se retrouve par petits groupes pour boire l'apéritif. L'heure de la sieste passée, la plage s'anime à nouveau. Vers 18 - 19 heures, les joueurs de pétanque se rassemblent sur les différentes places ou rues, les femmes discutent ou tricotent, les gosses jouent en liberté. Ensuite revient l'apéritif puis le repas du soir. Après les grillades, la soirée se termine souvent par un feu de bois sur la plage. Les vacanciers du Bourdigou ont créé un formidable terrain d'aventures sans spécialistes : promoteurs, urbanistes, architectes, animateurs, etc...

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : POURQUOI ?

L'expropriation dont fait l'objet la population du Bourdigou s'insère pour le gouvernement dans le plan d'aménagement du territoire de la côte méditerranéenne, en "Floride française". Ce n'est pas sans une certaine résistance que les habitants du

Bourdigou vont se laisser expulser d'un terrain qu'ils ont mis en valeur depuis plus de dix ans. En effet, un comité de défense s'est formé au sein de cette communauté pour faire face aux autorités locales qui n'ont qu'un seul objectif : se débarrasser de ces "parias".

Peut-on espérer une victoire pour la population catalane lorsque l'on connaît les objectifs d'un gouvernement et d'une société capitalistes tels que les nôtres, en matière d'aménagement touristique ? L'aménagement du territoire n'a pas pour but l'amélioration des conditions de vie de la population de ces régions, ni la mise en valeur des sites naturels, mais au contraire la capitalisation du territoire et la destruction de tout ce qui était gratuit (plage, pinèdes, étangs, ports, chemins, cours d'eau) pour en faire une valeur marchande. Pour créer ce nouveau marché où l'on pourra exploiter les vacanciers, la haute finance capitaliste doit s'approprier les terrains nécessaires à la création de ses sources de profit. Avec l'aide du gouvernement, l'expropriation sera facile. Le paysan du coin, le petit propriétaire d'un bungalow, les villages du style du Bourdigou, doivent disparaître et pour cela, on utilise l'argument suivant : "c'est pour le bien de la communauté".

Mais quelle est donc cette communauté dont on nous rabat les oreilles ? Est-ce les travailleurs et les populations comme celle du Bourdigou, ou bien les financiers, promoteurs, architectes de tout poils qui se partagent les profits réalisés par la spéculation sur des terrains et des sites qui ne leur appartiennent pas



MAIS QUE SIGNIFIE DE LA PART DU GOUVERNEMENT L'URBANISATION DE CES ZONES RURALES ?

Dès que l'appropriation des terrains côtiers est effectuée, la horde des financiers, promoteurs, architectes et urbanistes de bas étage, se lance dans la réalisation de ses projets.

Si l'on se révolte face à l'urbanisation réalisée dans les villes par le fait même qu'elle engendre des conditions de vie impossibles, on ne peut avoir d'autre attitude en voyant les réalisations du genre Port Barcares, la Grande Motte, etc... En fait

les rapaces de la finance recherchent à travers l'urbanisme, le profit et le conditionnement des populations afin de les maintenir dans l'abnégation de leurs désirs, dans le but de mieux les exploiter. L'urbanisation lancée par leur système n'a certes jamais eu comme objectif l'amélioration des conditions de vie des individus, mais le profit en faisant abstraction des désirs des intéressés. Ainsi on nous vend, ou loue des appartements en bordure de la mer, on nous vend aussi, en plus des murs, le site, le soleil, la vue sur la mer, la plage. Sachez aussi qu'un mois de loyer équivaut en fait à un loyer de 4 mois, car il faut que votre appartement rapporte le montant de 12 mois et non pas 3 pendant la période des vacances. Non seulement le capital vend cher, mais qui plus est, il nous vend notre propre aliénation par le choix et les conditions de vie qu'il crée à l'intérieur de ces cités "lacustres" et de ces H.L.M. de plage. Les vacanciers, parqués, entassés les uns sur les autres, trainent leur ennui durant leur mois de réanimation, n'ayant aucune possibilité d'exprimer leurs propres désirs, vu que toute leur action a été programmée à l'avance : n° de clapier, m2 de sable, tickets de restauration, queue de libre service, poinçonnage des boîtes de nuit, etc... La forme de démocratie directe qu'a adoptée le Bourdigou dans sa lutte, Assemblée Générale sur la place, montre qu'il est une véritable commune libre et libertaire dans son auto-organisation.

ACTION : Contre les marchands de blocs de plage. Contre l'aménagement du territoire de l'ennui.

La lutte pour que le Bourdigou vive ne peut être réellement efficace que dans la mesure où elle se situe au même niveau que le but poursuivi par ceux qui sont derrière le préfet : la collectivité des capitalistes. La seule action de défense serait de frapper au portefeuille de ces messieurs qui ressemblent fort aux patrons qui nous exploitent toute l'année et qui cherchent à marchander nos loisirs gratuits pour en tirer du profit. Mais d'une façon générale, si, lorsque des brigands locaux ôteront une planche du Bourdigou, il y avait un sabotage dans une usine dans laquelle nous travaillons, lorsqu'ils démolirons un cabanon, une grève pour la sauvegarde de nos loisirs éclatait, ça leur reviendrait cher l'opération !

De toute manière, les formes d'action directe que chacun peut faire en tout autonomie contre les responsables de l'aménagement de l'ennui, ou tout autre forme de lutte non non démocratiques, sont les seules formes efficaces du maintien du Bourdigou. Méfions-nous de tous politiciens, partis, syndicats qui voudraient parler à notre place, et qui collaboreraient avec le pouvoir (témoin ce député communiste, propriétaire privilégié au Bourdigou).

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES
REPUBLIQUE FRANCAISE**

COMMUNE DE STE MARIE LA MER

Arrêté préfectoral portant déclaration et délimitation d'un périmètre insalubre impropre à l'habitation.

EXPOSE DES MOTIFS

Des études ont été effectuées au cours de ces dernières années par divers services administratifs sur le secteur géographique dit "du Bourdigou" sur le territoire de la commune de Ste-Marie-la-Mer, couvert d'un ensemble de constructions hétéroclites utilisées principalement pendant la période des vacances.

L'ensemble porte une atteinte grave aux règles les plus élémentaires :

— de l'**hygiène** : l'eau potable par exemple provient de forages individuels à partir de la même nappe phréatique qui reçoit les eaux usées. Aucune garantie de potabilité ne peut être assurée surtout en période d'affluence.

— de la **sécurité** : un incendie notamment a détruit 26 baraques le 19 août 1972 et aurait eu des conséquences mortelles s'il n'avait éclaté à midi et par temps calme.

Le but poursuivi par les collectivités est la suppression à terme, en accord si possible avec l'association de propriétaires, par voie de coercition dans le cas contraire, c'est-à-dire si l'intérêt public et les règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement étaient à nouveau transgressées, de tous les baraquements édifiés en infraction avec la réglementation concernant le permis de construire.

En prélude à l'action que désire entreprendre l'administration pour assainir ce secteur, l'arrêté préfectoral ci-après a pour objectif principal de délimiter une zone où l'habitation sera formellement interdite et d'où tous les baraquements édifiés devront disparaître pour faire place aux aménagements prévus par les collectivités : camping, boisement, ensembles résidentiels et touristiques etc...

ARRETE

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de la Valeur Militaire,**

considérant qu'il importe de mettre fin progressivement à l'état d'insalubrité et d'insécurité du secteur du "Bourdigou" à Ste-Marie la Mer, devenu d'autant plus intolérable que la commune est en mesure de mettre à la disposition des occupants de baraquements un terrain dépendant d'un lotissement réalisé à cet effet.

Article 1 — Sont déclarées insalubres et impropres à l'habitation les constructions édifiées dans le secteur géographique délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 — Par voie de conséquence, l'habitation même temporaire, y est formellement interdite. La présente mesure prendra effet à la date de la publicité prévue à l'art. 4 ci-après.

Article 3 — Par application de l'art. L. 28 du Code de la Santé Publique, la démolition des constructions édifiées dans le périmètre défini à l'article 1er sera prescrite progressivement par de nouveaux arrêtés préfectoraux au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'aménagement prévus dans ce secteur. Ces arrêtés qui seront notifiés individuellement à chaque propriétaire, vaudront mise en demeure d'avoir à retirer dans un délai de trois mois, à dater de la publicité prévue à l'art. 4, les objets mobiliers lui appartenant et à supprimer la construction illicite. Passé ce délai, l'Administration y procédera d'office, sans préjudice des sanctions dont elle demanderait l'application.

Article 4 — M. le Secrétaire Général des Pyrénées-Orientales, M. le Maire de Ste-Marie-la-Mer et tous agents de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**REPONSE AU DICTAT DU PREFET DES
PYRENEES-ORIENTALES SUR L'EXPOSE
DES MOTIFS**

Ce texte est parfaitement mensonger, il veut cacher les véritables motifs qui poussent les larbins de l'Etat à notifier cet arrêté d'expulsion. C'est pour cela que nous allons démontrer point par point l'argumentation fallacieuse du Préfet et de son secrétaire général, car ce sont eux qui, au nom de la "collectivité abstraite", voudraient détruire le Bourdigou.

Pour nous, ce sont les véritables habitants du Bourdigou qui doivent décider eux-mêmes, puisque ce sont eux les contribuables et donc la collectivité réelle. Et pourquoi laisserions-nous appliquer une loi que nous n'avons pas faite ? Car la loi dont se réclament les technocrates n'est pas neutre ; elle est faite pour que les requins de l'aménagement du territoire de l'ennui et du fric (promoteurs, banquiers, politiciens etc...) puissent faire construire des merdes payantes au bon populo des grandes villes qui n'a pas le temps de se bâtir lui-même le petit cabanon à son goût.

Au Bourdigou, les règles les plus élémentaires sont respectées par les estivants constructeurs :

*** De l'hygiène**

L'eau potable provient de Ste Marie la Mer. Elle est amenée par chacun dans des jerris-

canes. Les eaux usées partent dans des puits. Les W.C. sont organisés de façon que soient séparés les excréments des papiers hygiéniques, afin qu'ils se décomposent comme engrais dans la terre. La nappe phréatique se trouvant à une profondeur de 6 m, elle permet un filtrage de l'eau à travers le sable ; de plus, le contact de cette nappe avec l'eau de mer en bordure, permet un renouvellement permanent de celle-ci. Et on peut dire que l'eau est moins polluée au Bourdigou qu'à l'estuaire du Têt où se déversent les égouts de Perpignan.

L'eau extraite du sol sert à faire la vaisselle, à prendre des douches, que les habitants du Bourdigou ont aménagées avec beaucoup d'ingéniosité de la façon suivante : un bidon, de préférence noir, est placé au-dessus de la maison, l'eau y est montée à l'aide d'une pompe, et réchauffée grâce à l'énergie solaire qui est non polluante et gratuite contrairement au gaz de chauffe-eau. Cette eau sert aussi à arroser les jardinets qui se trouvent autour des cabanons.

Donc, pour conclure ce paragraphe, nous dirons que l'argument avancé par le Préfet est parfaitement fallacieux et fantaisiste.

Car depuis plus de quinze ans que le Bourdigou existe, l'auto-organisation des habitants a pallié aux divers ennuis pouvant découler de la non-potabilité de l'eau ; et aucun cas de maladie ou d'épidémie dû à cette eau n'ayant été constaté, car les "fumiers" s'y seraient jetés dessus. Et nous savons très bien que si le Préfet se réveille, c'est que d'importants intérêts sont en jeu.

*** De la sécurité**

L'auto-organisation du Bourdigou fait que la faible concentration d'habitants au mètre carré permet que toutes les habitations légères soient de plein pied et entourées d'enclos verdoyants, que les rues soient très larges ; en cas d'incendie, on peut sortir des maisons plus vite et mieux que lorsqu'il éclate dans des H.L.M. de plage ou autre. De plus l'utilisation du camping gaz ne provoque pas d'explosion meurtrière comme par exemple à Perpignan : 2 morts et 5 blessés le 5 décembre 71, 7 morts le 1er juin 73. etc...

Après un incendie survenu au Bourdigou en 72, le préfet avait déclaré qu'il était survenu par temps calme ; c'est faux puisque la Tramontane soufflait ce jour-là.

L'association de défense des habitants du Bourdigou a trouvé un marché pour des extincteurs à 80 F pièce (on peut s'en procurer gratuitement ailleurs).

Le but poursuivi par les bureaucrates larbins des capitalistes, est d'imposer à la société du Bourdigou de disparaître ; leur toupet n'a pas de borne, puisqu'ils parlent en son nom. Ils ne sont pas mandatés par les habitants de la région mais imposés par l'Etat en dehors de tout contrôle démocratique. Ils voudraient avoir l'accord des utilisateurs, c'est-à-dire que chacun participe avec joie à sa propre expulsion. MAIS DE QUI SE FOUT-ON ? ! Un exemple tout près de nous est cette crapule de maire de Ste Marie, d'accord avec tous ces vautours puisqu'il est promoteur dans le lotissement proposé.

Le plus grotesque, c'est l'étalage des divers cabinets de parasites sociaux, employant des méthodes très peu démocratiques mais plutôt autoritaires et fascistes : la coercition policière (C.R.S. gendarmerie, etc...). Ils voudraient que nous nous soumettions aux règles qu'ils définissent dans leur intérêt.

Nous n'allons pas laisser détruire absurdement le moyen gratuit de nos loisirs comme ça ! Car ce qui est important c'est que tout le monde puisse bénéficier du bord de mer, et que ce ne soit pas le privilège de quelques richards. La manœuvre qui a été élaborée par cette car-

pette de maire, est de reconstruire des résidences de vacances dans des lotissements, c'est la carotte, payante de surcroît ! Ceci pour nous diviser et effectuer une expulsion en douceur en réduisant le nombre. Mais ce n'est encore que du vent, il faut refuser cette illusion trompeuse, qu'ils nous foutent la paix ! On n'a pas de fric pour acheter une parcelle, puisque la commune, c'est nous qui l'entretenons. Et voici le prétexte que désire entreprendre l'administration pour détruire ce secteur : en le réglementant, il laisse la place au banditisme légal de la collectivité des promoteurs et autres marchands de loisirs planifiés et emmerdants.

N'existe-t-il pas déjà ce camping gratuit aux abords du Bourdigou, et qu'ils voudraient régielementer et racquetter ?

N'existent-ils pas ces arbres que chacun plante dans son jardin et arrose avec amour au lieu des arbres en rang d'oignon ? Les ensembles résidentiels et touristiques ne sont fait que pour rapporter du fric et y caser ceux qui en ont.

Ce qui était gratuit, le bord de mer le soleil, la plage etc... , ils veulent le vendre.

CREVEZ, MARCHANDS !

BILAN DE L'INTERVENTION :

— le tract diffusé dans le Bourdigou, les villages et le camping environnant suscita les réactions suivantes :

DU COTE DES DIVERS POUVOIR :

- Le maire, pot de vin de St Marie, jugea qu'il était insulté devant ses chers administrés et porta plainte contre x.
- Le propriétaire privilégié député P.C., arriva en grande hâte au Bourdigou, dit qu'il avait toujours soutenu ce dernier, n'étant pas à un mensonge près. Il ne leurrera d'ailleurs personne.
- Les flics avec le préfet étaient sur les dents.
- Le bureau de l'association du Bourdigou se dissocia de l'intervention en publiant dans le quotidien régional sa non-intervention.

DU COTE DE LA POPULATION DU BOURDIGOU :

Il n'eut pas l'effet escompté ! étonnement, méfiance, quelques uns seulement étaient d'accord.

- Etonnement ; jamais pareille chose ne s'était produite !
- Méfiance ; le tract non signé, dérouta (nous pensions qu'un contenu était préférable à une étiquette qui a forcément un côté réducteur). Qui a fait le "coup" ? Vu que nous avons analysé et prévu les réactions de divers pouvoirs, nous ne pouvions qu'être non-revendicateurs. Mais cependant une signature, seulement de circonstance, en fonction du contenu, aurait réglé le problème.

L'esthétique du tract (couleurs, photos) posa des interrogations sur les moyens financiers employés (pour la plupart des gens tract = misère). Il nous fut reproché d'avoir employé des mots comme bouffer au lieu de manger, par certains prolétaires. Reproches également en ce qui concerne la diffusion effectuée ailleurs que sur le Bourdigou, marquant la tendance de certains au

repliement localiste et leur non-compréhension sur la globalité du problème. Nous nous sommes donc heurté à la conscience séparée.

Elément positif : le tract fut discuté autour d'un feu de bois, et un gars s'inspira de certains points pour écrire une chanson qu'il chantait le soir en s'accompagnant à la guitare.

Ce tract démasqua et révéla, aux habitants du Bourdigou, les divers pouvoirs, de même qu'aux villages environnants.

Mais d'autres incendies furent allumés au Bourdigou : destruction des C.D.R. ou S.A.C. hommes de mains des promoteurs. Petit à petit, par la diminution du nombre des vacanciers la résistance au capital se fit plus faible, et l'absence d'une lutte généralisée pendant les vacances, ne permit que l'apparition de solutions individuelles (achat de petit terrain, lotissement etc...).

Pour nous, faire un bilan honnête, est la seule manière d'éviter le triomphalisme, ou la passivité. Seule la confrontation entre nos désirs et la réalité permet d'affiner et d'approfondir nos interventions.

Ainsi nous pensons que le prolétariat se trouve actuellement dans des camps de concentration de vacances ; après les H.L.M., ils se trouvent entassés sur des terrains de camping.

Nous pensons qu'il est facile de mener une critique de la vie quotidienne pendant les mois de ré-animation ; critique entre loisirs sauvages et loisirs planifiés. etc...

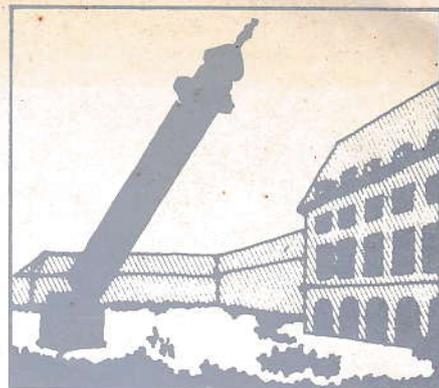
L'Etat offre donc des points privilégiés d'agitation qui ne sont pas gardés par la police syndicale, comme les portes des usines.

C'est en ce sens que nous proposons cet article à la nouvelle revue "place" et nous espérons qu'elle le passera sans censure et nous souhaitons qu'elle soit le creuset où se collectiviseront les bilans d'intervention sur l'espace à reconquérir.

ABONNEZ-VOUS!

PLACE

PEUPLE · ESPACE · POUVOIR



Mars 1974 : la Palazzina de Milan occupée.

APPROPRIATION POPULAIRE DE L'ESPACE LE P.C. : POLITIQUE DU LOGEMENT ET GESTION MUNICIPALE